Le Finistère escroqué par des migrants délinquants qui se font passer pour des mineurs

02/02/2016 à 10h41

Le Finistère a décidé de revoir sa politique d'accueil des mineurs étrangers isolés. Le département s'est rendu compte que l'absence de contrôles fait de lui un eldorado pour les filières clandestines, qui y envoient des majeurs qui mentent sur leur âge.



« Il n'est pas normal que le Finistère ait plus que son quota ». Le conseiller départemental socialiste Marc Labbey, en charge du dossier, le reconnaît de but en blanc, la politique du département pour accueillir des mineurs étrangers isolés a attiré des réseaux d'immigration clandestine : « On l'a mal évalué parce qu'on ne s'attendait pas à cet afflux là. On assume nos responsabilités en la matière. »

(….) Car le Finistère accepte toutes les personnes qui se

présentent comme mineurs étrangers isolés, alors que d'autres départements font le choix de recouper les informations au cour d'entretiens. Le dossier d'un homme qui donnerait plusieurs dates de naissance, par exemple, peut ne pas être retenu, on estime qu'il n'est pas vraiment mineur. Les documents fournis peuvent aussi être vérifiés par la police de l'air et des frontières, et en cas de doute, des tests osseux peuvent être ordonnés. Rien de tout ça dans le Finistère, l'enveloppe prévue de 2 millions d'euros par an est largement dépassée_. _Les jeunes se retrouvent à l'hôtel, créant des tensions. A Quimper, certains hôteliers refusent d'ailleurs désormais de les héberger. Des chiffres extrêmement sensibles puisque dans un rapport, que France bleu s'est procuré, les services de l'Etat font un lien avec les chiffres de la délinquance. Et parlent d'un phénomène de sécurité "inquiétant".

> *-Si nous avons un doute, on doit pouvoir dire : « Cette personne n'est pas mineure »*

Selon Marc Labbey, le Conseil départemental va donc revoir sa politique, pour réorienter les majeurs vers d'autres structures (demande d'asile classique) en s'inspirant de ce qui se fait en Ille-et-Vilaine, où moins d'un tiers des demandes sont suivies d'une prise en charge. L'élu ajoute que le doute ne doit pas profiter au demandeur : « Si nous avons un doute au final, on doit pouvoir dire cette personne n'est pas mineure, nous l'affirmons comme tel, et nous proposons au parquet de prendre des mesures dans ce sens là. »

France Bleu